



# Le Stockage des Ammonitrates

Bonnes pratiques des opérations  
de stockage à la ferme

*Les ammonitrates sont des engrais azotés simples contenant du nitrate d'ammonium qui doivent être manipulés et stockés avec précaution.*

Rappel des dangers :

- Exposés à une source de chaleur, ils se décomposent en émettant des gaz toxiques.
- Ils décuplent l'intensité d'un incendie, en tant que comburant.
- Les ammonitrates fortement concentrés en nitrate d'ammonium (>80%) peuvent provoquer une forte détonation dans de mauvaises conditions de stockage.

# Réception & Déchargement des ammonitrates

## 01 Vérification lors de la réception

Vérifier le produit livré, la quantité reçue et l'état des conditionnements.



## 02 Signature

Signer le document de transport et indiquer lisiblement son nom, prénom et la date.

### Identification des engrais à déclarer en cas de perte ou vol

***L'ensemble des ammonitrates est concerné.***

→ En cas de doute, vérifier si le document de transport et/ou la FDS mentionnent le règlement RUE 2019/1148 ou une obligation de déclarer les vols et transactions suspectes.

### En cas de produit manquant

- Porter des réserves sur le document de transport et appeler le fournisseur.
- Appeler le service de gendarmerie spécialisé (PIXAF) au 01.78.47.34.96 si une malveillance est suspectée.

**À noter :** Les engrais contenant plus de 16% d'azote issu du nitrate d'ammonium (N nitrique > 8% sur l'étiquette) ne peuvent pas être vendus ou cédés à des non professionnels (y compris agriculteurs retraités).

Ex : ammonitrate 33.5, CAN 27

## 03 Déchargement

- Décharger les big-bags avec précaution.
- Stocker les big-bags dans une zone bien définie (voir pages suivantes).



# Stockage des ammonitrates

## 01 Organisation de la zone de stockage

- Eviter de stocker les ammonitrates à proximité des habitations.
- Stocker sur un sol propre, sec et en bon état pour prévenir la dégradation du produit par contamination.
- Stocker les ammonitrates dans une zone bien aérée à l'abri des intempéries (soleil, pluie, ruissellement).
- Adapter la hauteur de stockage à la hauteur du bâtiment.



## 02 Sécurisation de la zone de stockage

Un stockage d'ammonitrates non maîtrisé peut conduire à un risque de détonation dans certaines conditions :

- Impact violent par une matière projetée.
- Contamination par des produits combustibles ou incompatibles.
- Source de chaleur directe dans un espace clos.

### Éloigner des produits combustibles ou incompatibles



produits  
combustibles  
(semences, pailles...)



produits  
inflammables



produits  
phytopharmaceutiques  
et biocides



produits  
détergents



chlorures, chaux vive,  
soufre, engrais liquides

### Éloigner des sources de chaleur



radiateurs



moteurs  
thermiques



soudures



éclairages en  
contact direct



cigarettes



toutes flammes

Pour plus d'informations, consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS) de l'engrais, notamment la rubrique 2 relative à l'identification des dangers et la rubrique 7 pour la manipulation et le stockage.

# Stockage des ammonitrates

## 03 Conditions de stockage

### Engrais en vrac

Nettoyer la case avant et après stockage (ne pas utiliser de sciure ou d'autres matières organiques).



### Engrais conditionnés

- Séparer les engrais nitriques des autres engrais.
- Empiler les big-bags conformément à la charge maximale supportée (indiquée sur l'emballage).
- Disposer les big-bags en quinconce pour assurer la stabilité.

### Suivi des stocks

- Faire régulièrement l'inventaire.
- Vérifier l'état et signaler toute disparition.
- Appeler le PIXAF dans les 24h (01.78.47.34.96) en cas de vol ou de disparition importante.



Si vous dépassez un certain tonnage d'ammonitrates, vous pouvez être classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique ICPE n°4702).

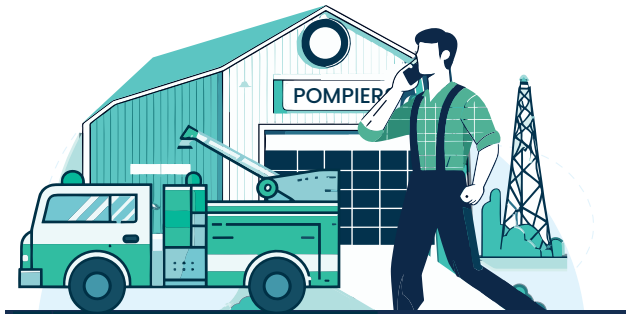
# En cas d'incendie

## 01 Départ de feu

Identifier s'il s'agit :

- **D'un feu de matériaux combustibles** (bois, pailles, engins...). Sur un départ de feu, l'utilisation d'un extincteur approprié est préconisée.
- **D'un dégagement de fumée provenant d'un tas d'engrais.** L'utilisation d'un extincteur est à proscrire. Seule de l'eau en quantité abondante peut être utilisée. En cas d'incendie, les fumées sont potentiellement toxiques. Evacuer toute personne se trouvant près du lieu de l'accident.

Dans tous les cas, ne vous mettez pas en danger.



## 02 Alerter les pompiers au plus tôt

18 112

Indiquer :

- Votre adresse.
- Les bâtiments concernés.
- Les types d'engrais stockés, leur quantité et localisation précise.
- La présence d'un point d'eau sur votre exploitation.

## 03 En attendant les pompiers

- Évacuer les personnes et les animaux sans inhaler les fumées et dans le sens perpendiculaire au vent.

**Se protéger de tout danger et si possible :**

- Ouvrir les portes et les fenêtres pour évacuer les fumées.
- Déplacer les engrais menacés par le feu.
- Dégager les accès et éloigner les engins.
- Mettre à disposition des pompiers un plan de l'exploitation





Revalorisez vos emballages vides,  
pensez à les rapporter dans votre  
point de collecte de proximité !

Cette plaquette n'est pas exhaustive et les différentes dispositions réglementaires évoquées sont susceptibles d'évoluer avec les textes ou la jurisprudence. Toute erreur ou omission serait involontaire.